



Convention-cadre d'action pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre 2019-2023

La présente convention est établie

ENTRE :

Le **SYBARVAL**, représenté par son Président, **Monsieur Jean-Jacques EROLES**,

ET :

L'**Etat**, représenté par la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, déléguée de l'ANAH dans le département, **Madame Fabienne BUCCIO**,

L'**Agence Nationale de l'Habitat**, dénommée ci-après « ANAH », représentée par le Président du Conseil Départemental de la Gironde, Délégué des aides à la pierre, **Monsieur Jean-Luc GLEYZE**,

Le **Département de la Gironde**, Délégué des aides à la pierre, dénommé ci-après « CD 33 », représenté par le Président du Conseil Départemental, **Monsieur Jean-Luc GLEYZE**

La **Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)**, représentée par sa Présidente, **Madame Marie-Hélène DES ESGAULX**,

La **Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)**, représentée par son Président, **Monsieur Bruno LAFON**,

La **Communauté de Communes du Val de l'Eyre**, représentée par sa Présidente, **Madame Marie-Christine LEMONNIER**



Il est, préalablement à la convention objet des présentes, exposé ce qui suit :

Le SYBARVAL a élaboré sa stratégie de transition énergétique et sa déclinaison dans un programme opérationnel en vue d'atteindre les objectifs de « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte » (TEPCV). Dans ce contexte, les EPCI membres du syndicat ont transféré leurs compétences afin que **le SYBARVAL mène les études et mette en œuvre, pour le compte des trois communautés, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 20 décembre 2018.**

Sur le plan énergétique le SYBARVAL a engagé une politique énergétique locale, visant à la fois à économiser l'énergie et à favoriser la production d'énergies renouvelables.

Le Plan Climat Air Energie Territorial a retenu un objectif ambitieux de diminution de 50% de la consommation énergétique en 2050 par rapport à 2012, afin de respecter les engagements de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. **Pour le domaine de l'habitat, cela se traduit par diverses actions visant à permettre à tous les habitants de disposer d'un conseil ou d'une aide financière pour parvenir à réduire leur consommation énergétique.**

La réalisation d'une étude pré-opérationnelle a permis de **confirmer l'opportunité d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire et d'en préciser les objectifs opérationnels** dans le cadre des orientations de l'ANAH et du Conseil Départemental de la Gironde, compte tenu de sa délégation des aides à la pierre ainsi que de leur programmation budgétaire, respective.

- **Article 1 : Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et engagements réciproques des parties concernant la mise en place d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

- **Article 2– Durée de la convention**

La durée de la présente convention est fixée pour 5 ans à compter de la date de la dernière signature de la présente convention.

En cas de désengagement souhaité, par l'une ou l'autre des parties, de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des signataires.

Ce désengagement prendra effet automatiquement la cinquième année suivant la date d'anniversaire.

- **Article 3 – Engagements du SYBARVAL**

Le SYBARVAL, compétent pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, s'engage pour la réduction des consommations d'énergie, notamment dans le secteur de l'habitat.

A ce titre, il veillera à apporter aux habitants du territoire un conseil neutre pour la rénovation du bâti en lien avec les espaces info énergies du territoire.

Parallèlement, le SYBARVAL mobilisera les acteurs économiques du secteur du bâtiment afin de consolider une filière locale de rénovation du bâti et de permettre au territoire de bénéficier des retombées économiques.

Le SYBARVAL s'engage à assurer le suivi global des réalisations de rénovation énergétique afin d'abonder le suivi de l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques. A ce titre, il se basera sur les bilans annuels et finaux des OPAH remis par les intercommunalités.

• **Article 4 – Engagements des autres parties**

Les parties signataires s'engagent à faciliter la mise en place d'OPAH sur l'ensemble du territoire par l'échange d'informations et de retours d'expériences.

Les trois intercommunalités concernées possèdent des calendriers différents de mise en œuvre de leur politique « habitat » et positionneront de manière distincte l'OPAH comme un outil de leur politique globale. Chaque intercommunalité disposera donc d'une convention propre avec l'ANAH, l'Etat, le Conseil Départemental de la Gironde, délégataire des aides à la pierre, et les autres acteurs concernés, précisant les objectifs chiffrés et modalités de mise en œuvre, s'appuyant sur les résultats de l'étude pré-opérationnelle dont les résultats ont été validés lors du COPIL du 08 avril 2019.

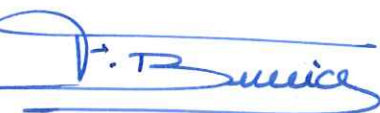


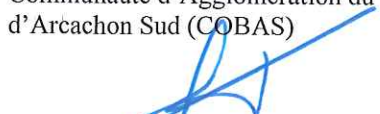
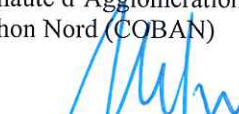

Chaque partenaire s'engage à tenir informé le SYBARVAL au fur et à mesure de l'avancée de la construction et la mise en œuvre de sa politique de l'habitat et à lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées dans son exécution. Les signataires s'engagent à fournir chaque année les données chiffrées au SYBARVAL, issues des opérations de rénovation effectuées.

L'opération sera suivie par un interlocuteur privilégié au sein de chaque structure signataire.

Fait en sept exemplaires originaux, à Andernos-les-Bains, le 20 septembre 2019

Le Président du SYBARVAL, Monsieur Jean-Jacques EROLES



L'Etat  Madame Fabienne BUCCIO	Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)  Monsieur Jean-Luc GLEYZE	Conseil Départemental de la Gironde  Monsieur Jean-Luc GLEYZE
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)  Madame Marie-Hélène DES ESGAULX	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)  Monsieur Bruno LAFON	Communauté de Communes du Val de l'Eyre P/O  Madame Marie-Christine LEMONNIER